

*Paris, le 20 novembre 2023*

## **Les assureurs prennent des mesures exceptionnelles en faveur des victimes des inondations dans le Pas-de-Calais et le Nord**

- **Les départements du Pas-de-Calais et du Nord ont subi des pluies d'une rare intensité depuis plusieurs jours, entraînant des inondations dévastatrices.**
- **Les assureurs sont plus que jamais engagés pour accompagner les Français touchés par ces violentes intempéries. Ils annoncent plusieurs mesures exceptionnelles :**
  - **versement d'acomptes aux sinistrés dans les plus brefs délais pour répondre aux situations d'urgence : France Assureurs invite ses membres à verser aux assurés sinistrés une avance dans les jours suivant la demande d'acompte après une première évaluation ;**
  - **prise en charge des frais de relogement jusqu'à 6 mois, en appliquant ainsi par anticipation de la loi dite Baudu qui doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Depuis début novembre, les départements du Pas-de-Calais et du Nord ont dû faire face à une succession de tempêtes (Ciaran et Domingos, puis Elisa et Frederico), accompagnées de fortes pluies et d'inondations dévastatrices. La montée des eaux a causé des dégâts importants et de nombreux Français ont dû quitter leur logement. Plus de 200 communes ont été classées en état de catastrophe naturelle.

En tant qu'acteurs clés de la protection des populations et des biens, les assureurs sont plus que jamais engagés pour accompagner les Français touchés par ces violentes intempéries. A l'occasion d'une réunion à Saint-Omer organisée par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et en présence de Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, de François Decoster, maire de Saint-Omer, de Benoît Roussel, maire d'Arques et de Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, les assureurs annoncent plusieurs mesures exceptionnelles :

- **versement d'acomptes aux sinistrés dans les plus brefs délais pour répondre aux besoins d'urgence engendrés par ces inondations : France Assureurs invite ses membres à verser aux assurés sinistrés une avance dans les jours suivant leur demande après une première évaluation ;**
- **prise en charge des frais de relogement jusqu'à 6 mois dans le cadre du régime des catastrophes naturelles : un décret du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique permettra d'anticiper les effets de la loi dite Baudu, qui doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

La profession s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches des assurés, accélérer les procédures d'indemnisation et répondre le plus rapidement possible à leurs besoins.

---

### **Contacts presse**

**Jean-Baptiste Mounier**  
[jmounier@franceassureurs.fr](mailto:jmounier@franceassureurs.fr)  
+33 (0) 6 76 52 26 55

### **Fédération Française de l'Assurance**

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | [franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)  
X : [@FranceAssureurs](https://twitter.com/FranceAssureurs) | LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)

En parallèle, la profession des experts s'est immédiatement mobilisée pour intervenir rapidement et en nombre dans les territoires touchés par les inondations, grâce notamment à :

- l'envoi de renforts d'experts à partir des zones épargnées afin de multiplier par 3 la capacité d'expertise dans la région ;
- l'aménagement des horaires de travail des experts pour leur permettre d'effectuer les heures supplémentaires nécessaires en semaine et une mobilisation exceptionnelle durant les week-ends ;
- la possibilité d'évaluer les dommages à distance grâce à la visio-expertise *via* le smartphone de l'assuré ;
- la mise en œuvre d'un processus digitalisé de collecte d'informations auprès des sinistrés pour établir un premier état des pertes.

**Florence LUSTMAN, présidente de France Assureurs** : « *Les mesures exceptionnelles que nous annonçons aujourd'hui témoignent de la solidarité des assureurs avec les victimes des récentes inondations dans le Pas-de-Calais et le Nord. Les assureurs sont pleinement engagés sur le terrain, aux côtés des pouvoirs publics, afin d'accompagner les sinistrés face aux conséquences dramatiques de ces intempéries.* »

### À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 252 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.

L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

---

#### Contacts presse

Jean-Baptiste Mounier  
[jb.mounier@franceassureurs.fr](mailto:jb.mounier@franceassureurs.fr)  
+33 (0) 6 76 52 26 55

Fédération Française de l'Assurance  
26 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | [franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)  
X : [@FranceAssureurs](https://twitter.com/FranceAssureurs) | LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)